

Classé service auxiliaire en 1908 pour faiblesse de constitution.

Matricule n° 1016 au recrutement du Puy, il est finalement déclaré apte au service armé le 4 janvier 1915, et affecté au 17^e RI.

Arrivé à au corps le 24 juillet 1915, il passe au 20^e BCP le 13 avril 1916, et sert sur les fronts de champagne en 1916, de Somme (août 1916).

Mais le 27 septembre 1916, Claude Magnouloux s'insurge contre une sanction infligée par son sous-lieutenant, et l'abat de trois coups de revolver (22 septembre 1916).

Déféré le 27 septembre 1916 devant le conseil de guerre de la 13^e DI, il est condamné à mort pour « voies de fait envers un supérieur ayant entraîné la mort de ce dernier. »

Le jugement ayant été cassé par le conseil de révision de la Xe armée (8 octobre 1916)

Magnouloux venait d'être condamné à quatre jours d'arrêt par son sous-lieutenant pour avoir été absent lors d'une revue de troupe.

Claude Magnouloux est traduit le 26 octobre 1916 devant le conseil de guerre de la 120^e DI et une nouvelle foi: condamné à mort. Son recours en grâce ayant été rejeté (24 novembre 1916), il est fusillé au Châtenois (Vosges) le 4 décembre 1916.

Son acte de décès a été transcrit à la mairie de Saint-Julien-Molhesabate le 30 novembre 1917. Aujourd'hui inhumé dans la nécropole nationale de Neufchâteau (Vosges), tombe n° 794, son nom ne figure sur aucun monument aux morts.